

ANNEXE 2

ACTES ACCOMPLIS ET MANDAT – SOCIETE EN FORMATION

I. État des actes accomplis avant la signature des statuts

Les actes ci-après ont été accomplis au nom et pour le compte de la Société en formation, préalablement à la signature des statuts :

- Dépôt du capital social auprès du Crédit Agricole.
- Souscription des assurances (responsabilité civile professionnelle, multirisque, perte d'exploitation) et, le cas échéant, règlement des primes correspondantes.
- Mandat confié à un avocat pour le conseil et la sécurisation de l'opération d'acquisition du fonds de commerce.

II. Mandat pour l'acte de cession de fonds de commerce

Les associés confèrent à Monsieur Ibrahim SAHAL SHARMARQUE le mandat de prendre, au nom et pour le compte de la Société en formation, les engagements suivants jusqu'à l'immatriculation au RCS :

- Pouvoirs généraux : procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la constitution et à l'immatriculation de la Société.
- Pouvoirs spéciaux : régulariser et signer l'acte de cession du fonds de commerce sis à 10 Bd des Ecoles, 59163 Conde sur l'Escaut, au profit de la Société en formation, ainsi que toutes pièces, annexes et formalités utiles à la réalisation de l'opération.

III. Reprise des engagements – Article L.210-6 du Code de commerce

L'immatriculation de la Société vaudra reprise par celle-ci des engagements ci-dessus, conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce.

IV. Défaut d'immatriculation

À défaut d'immatriculation, les personnes ayant agi au nom de la Société en formation demeureront tenues des obligations nées des actes ainsi accomplis.

Fait à Paris, le 27 mars 2026

Signature du Président

Monsieur Ibrahim SAHAL SHARMARQUE

Ibrahim SAHAL SHARMARQUE

✓ Certifié par  yousign